



AVIS PUBLIC

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2020, a adopté le projet de règlement suivant :
Premier projet de règlement 601-33, amendant le règlement de zonage 601
2. Ce projet de règlement vise à autoriser l'installation et l'occupation d'une structure temporaire en raison de la pandémie liée à la COVID-19.
3. Une **présentation détaillée** du projet peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/consultation-ecrite-5/>
4. Le projet de règlement devait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, mais en raison de la crise de la COVID-19, cette consultation est remplacée par un appel de commentaires écrits.
5. En conséquence, une **consultation écrite** aura donc lieu pendant la période du **27 avril 2021 au 12 mai 2021** lors de laquelle les citoyens sont invités à transmettre leurs commentaires via les méthodes suivantes :
 - Par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0*

Donné à Val-David, ce 27 avril 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint